écoutez!) Le seul député qui ait jusqu'ici proposé quelque chose à la place de l'union fédérale est l'hon, député de Brome. (M. DUNKIN). Mais, je confesse que ce n'est pas sans surprise, et presque avec désappointement, que je l'ai entendu résumer et conclure son discours tout-à-fait remarquable, car tout le monde reconnaît la perspicacité d'intelligence et l'esprit d'analyse de cet hon. orateur, et son discours a été goûté par tous ceux qui ont eu le plaisir de l'entendre. Mais, M. l'O-RATEUR, pourquoi faut-il que tant d'énergie soit dépensée, tant de travail d'intelligence soit perdu et demeure sans résultat? En quoi le pays profitera-t-il de tant d'efforts? A-t-il proposé quelque chose digne de la dissection minuticuse que nous lui avons entendu faire? A-t-il entré dans les difficultés de notre situation politique et émis un Projet de constitution sans défaut ? Qu'a-t-il proposé pour unir ensemble ces membres isolés de l'empire britannique, en faire un seul peuple et ajouter ainsi à leur force et à leur prospérité futures? Pour satisfaire aux besoins les plus pressants et satisfaire les intérêts de chacun, il propose de nommer " un conseil colonial à Londres, dans le genre à peu près du conseil des Indes, au moyen duquel nos ministres pourraient se consulter avec Sa Majesté sur les affaires Concernant ces provinces." (Ecoutez! écoutez !) Or, qu'est-ce que le conseil des Indes que mon hon, ami veut mettre à la place de l'union générale par laquelle nous voulons réunir ensemble des colonies qui ont été séparées depuis trop longtemps? Quelle est la position des Indes et quel est le but et la composition du conseil dont il estici question? D'abord, ce pays forme un apanage de la couronne anglaise, et est régi par un gou-Verneur assisté d'un conseil, soumis aux ordres du scorétaire d'Etat qui en même temps préside le conseil des Indes à Londres. Le revenu et les dépenses de l'empire des Indes sont sous le contrôle du secrétaire assisté de son conseil, et aucune dépense ne peut se faire sans le concours d'une majorité de ce dernier. Voilà le régime que mon hon. ami nous propose et dont il parle comme devant nous "donner les meilleurs moyens d'assurer et raffermir nos relations avec la métropole," et il ajoute: "que rien de tel n'existe dans le projet actuel." En vérité, quel est l'homme sensé qui oscrait proposer un tel plan? Il est difficile de concevoir que mon hon, ait pris sur lui de nous recommander sérieusement de l'adopter, et on

s'imagine à peine qu'une idée aussi crue et aussi mal digérée (pour me servir de ses propres expressions) ait pu sortir de sa tête. Qu'a-t-il donc fait de cette perspicacité et de cette force d'analyse dont il a fait preuve dans la discussion des résolutions de la conférence de Québec? Quand il parle d' "un conseil colonial à Londres à peu près dans le genre de celui des Indes," entend-il dire que nous devrions avoir à Londres un conseil chargé de diriger nos actes, de nous envoyer des gouverneurs généraux pour nous dicter nos lois et nous indiquer la manière dont nous devons dépenser le revenu public, parce que le conseil des Indes, sous la présidence du secrétaire d'Etat, a le contrôle des dépenses de la compagnic des Indes Orientales et que le gouverneur-général agit sous ses ordres? Je ne répète ces choses qu'afin de montrer quelle est la position où se trouvent les adversaires du projet actuel, et à quelle espèce d'arguments ils sont réduits pour trouver de quoi mettre à la place de ce qui leur est proposé.

L'Hon. M. HOLTON — J'espère que mon hon, ami ne désire pas faire dire à l'hon. député de Brone qu'il proposait de substituer au régime actuel une organisation dans le genre du conseil des Indes. Mon hon, ami ne saurait en vérité imputer à l'hon, député de Brome, en son absence, de

telles idées.

Col. HAULTAIN — Je trouve difficile de lui imputer quoique ce soit. (On rit.) Je crois avoir cité ses propres paroles et avoir donné aux mots leur vraie signification. Je ne puis comprendre ce qui se passait dans l'esprit de mon hon. ami, mais il me semble qu'il n'était point dans son assiette ordinaire. (On rit.) Du commencement à la fin mon hon. ami a paru être sous le coup d'une hallucination, (on rit), — et je ne saurais m'empêcher de croire qu'elle n'est pas partagée par mon hon. ami de Chateauguay. (Rires.)

L'Hon. M. HOLTON — J'avoue que je ne vois pas le sol de cette plaisanterie.

Con. HAULTAIN — Je ne veux pas par ces remarques imputer à l'hon. député de Brome le désir de nous mettre sous le contrôle d'un secrétaire d'état et d'un conseil à Londres, car je ne suppose pas qu'il a perdu complétement l'esprit: mais en se servant, à l'égard de son discours, du même procédé analytique qu'il a employé contre le projet de confédération actuel, il ne serait que juste d'en tirer cette conclusion. Je ne crois pas